

La vraie facture du cinéma français

Selon un rapport de la Cour des comptes, "l'effort public" pour le cinéma et "la production audiovisuelle" se chiffre à 1,6 milliard d'euros. Un "effort" en constante augmentation depuis dix ans alors que le public boude les salles...

Le cinéma français vit-il au-dessus de ses moyens? Moins d'un an après la polémique sur [les salaires exorbitants des acteurs les plus "bankable"](#), le rapport que vient d'achever la Cour des comptes "sur le soutien public au cinéma et à la production audiovisuelle" va raviver les débats. Ce document, dont le *JDD* a eu connaissance, dresse un bilan sans concession : "Malgré les réussites et les succès dont il peut s'enorgueillir, le système français souffre d'insuffisances, voire de dérives qui non seulement le fragilisent face à la nouvelle donne à laquelle il est confronté, mais s'avèrent de moins en moins compatibles avec la situation actuelle de raréfaction de la ressource publique." La Cour évalue "l'effort public en faveur de ce secteur" à 1,6 milliard d'euros (1 milliard pour la production audiovisuelle et 600 millions pour le cinéma) en 2012.

Les magistrats – même les plus cinéphiles – ne se placent pas sur le terrain de la qualité artistique, mais sur celui de l'utilisation des deniers publics. L'enquête commencée en 2011 vient d'atterrir sur le bureau de la ministre de la Culture. Lorsque le producteur Vincent Maraval avait mis les pieds dans le plat en fustigeant des têtes d'affiche nationales mieux payées et moins rentables que les stars américaines, les "professionnels" avaient serré les rangs. "C'est du dépit. Il a pris le bouillon avec *Astérix*, dans lequel Depardieu et Dany Boon étaient surpayés, raillent encore ses camarades, sans cela il n'aurait rien dit."

«Cet état des lieux tombe au pire moment. L'année 2013 est un mauvais cru.»

Pourtant, la Cour des comptes n'est pas loin de lui donner raison. La production française (279 films en 2012) est certes l'une des plus prolifiques du monde. La France, grâce notamment au Centre national du cinéma (CNC) et à une volonté politique constante, a su "maintenir

un niveau exceptionnel" de production avec une part de marché des films français dans les salles supérieure à 30%. Cette année encore, la France a su défendre "son" cinéma à Bruxelles, qui voulait détricoter le modèle hexagonal.

Mais ce modèle s'essouffle. La Cour estime notamment que "le CNC, véritable relais de la puissance publique, levier de fonds, ne dispose pas de suffisamment de données économiques, notamment d'éléments sur les acteurs économiques du secteur, sur la répartition des richesses entre producteur, diffuseur...". Dans leur étude, les rapporteurs déplorent aussi l'inflation des coûts de production, la répartition incertaine des aides publiques et leurs défauts de sélectivité, le manque de transparence des producteurs... Surtout, ils alertent sur la perte de terrain du cinéma à la télévision alors que les grandes chaînes restent les principaux bailleurs du secteur.

Cet état des lieux tombe au pire moment. L'année 2013 est un mauvais cru. Le CNC devrait annoncer dans quelques jours une fréquentation en baisse, à 195 millions de spectateurs. À part quelques beaux succès comme *Neuf Mois ferme*, d'Albert Dupontel, qui a dépassé 1,3 million d'entrées, les films français ont peu séduit cette année. On est loin des quelque 20 millions de tickets vendus pour les *Ch'tis* et pour *Intouchables*. Les producteurs réduisent la voilure. Pathé dégraisse discrètement.

Les grandes chaînes de télévision voient leurs ressources publicitaires se réduire. TF1 et M6 rêvent de se désengager du cinéma, France Télévisions est à la peine. Canal+, acteur majeur, avec 30% des investissements, souffre de la concurrence de beIN Sport, qui veut lui souffler ses droits sportifs. Entre 2002 et 2012, "la politique de soutien [...] a vu l'ampleur de l'intervention publique s'accroître de manière significative. Les dépenses directes de l'État ont augmenté tandis que trois crédits d'impôt ont été créés, faisant passer les dépenses fiscales de 18,6 millions d'euros à 118 millions. Les aides des collectivités ont suivi une évolution similaire [...], passant de 17 à 85 millions". Dans le contexte actuel, la création de nouvelles taxes est inenvisageable. La fête (du cinéma) est bien finie. Selon l'enquête de la Cour des comptes, sept péchés menacent le cinéma français.

Un soutien public très lourd

"Le rendement des aides publiques n'est pas optimisé par rapport aux objectifs auxquels celles-ci pourraient prétendre", notent les rapporteurs. Ce soutien s'effectue grâce aux crédits d'impôt accordés aux producteurs (118 millions d'euros), à la niche fiscale constituée par les sociétés pour le financement du cinéma et de l'audiovisuel, les Sofica (27 millions d'euros auprès des particuliers), aux financements apportés à la banque du cinéma Ifcic (54 millions), et à l'apport des collectivités locales (47 millions d'euros pour l'aide à la production). Le rapport intègre dans ce calcul les obligations réglementaires des chaînes publiques et privées (963 millions d'euros). Elles sont tenues d'investir une partie de leur chiffre d'affaires dans la production. Leur contribution (940 millions d'euros), avec en première ligne Canal + (140 millions d'euros) et France Télévisions (50 millions d'euros), est primordiale. Sur le total de ces aides, la Cour considère que, en 2012, 447 millions d'euros sont adossés à des ressources d'origine fiscale et constituent donc... du financement public.

Une inflation des coûts de production...

"Le principe du toujours plus n'est pas compatible avec l'état de nos finances publiques", selon le rapport. Les films à gros budget, supérieur à 10 millions d'euros, coûtent de plus en plus cher. Les films moyens (entre 1 et 4 millions) ont de moins en moins de chances de trouver des financeurs. Ils ne bénéficient pas des aides spécifiques réservées aux petits films mais ne sont plus assez attractifs pour les chaînes, qui concentrent leur argent sur les blockbusters. Les tarifs des acteurs les plus populaires s'envolent, notamment en raison des clauses d'exclusivité imposées par les diffuseurs qui font monter les tarifs. Le système pourtant ingénieux du CNC se retrouve mis en difficulté...

Des salaires déguisés en "droits à l'image"

Une pratique condamnable, selon la Cour des comptes, qui "conduit à minorer artificiellement le salaire versé en vue de réduire les sommes dues au titre des cotisations sociales, tout en compensant cette diminution par un complément de rémunérations déguisé en droits à l'image". C'est l'un des secrets les mieux gardés de la profession. Les "BNC", bénéfices non commerciaux, censés rétribuer l'utilisation de l'image de l'artiste après la sortie du film, constituent en fait une partie de la rémunération. De nombreux producteurs qui versaient ces sommes dès la signature du contrat se sont déjà fait redresser par

l'Urssaf. Ils attendent désormais la sortie du film. La pratique n'en demeure pas moins illégale. Selon les magistrats qui ont – manifestement – épluché les contrats, producteurs et artistes continuent à déguiser du salaire en droits à l'image. La Cour des comptes préconise dans son rapport de "plafonner l'aide publique pour les postes les plus dynamiques" afin d'éviter ces dérives.

L'avance sur recettes... remboursée dans 5% des cas

En 2012, 670 candidats ont postulé et 78 seulement ont été 28,2 millions d'euros de l'avance sur recettes. Deux commissions, l'une pour les premiers films, la seconde ouverte à tous, examinent les projets des films candidats à l'avance sur recettes. La Cour s'interroge sur la composition de ces instances et surtout sur leurs choix. Les magistrats s'étonnent du fait que l'avance n'est presque jamais remboursée. Entre 2002 et 2012, le montant moyen remboursé est de 5,2%. Autre bizarrerie : les films sélectionnés qui rencontrent un franc succès ne remboursent... que 80% du montant alloué. Ainsi, *Indigènes*, sorti en 2006, a bénéficié de 500.000 euros d'avance; il a réuni 3 millions de spectateurs en salles, et n'a rendu "que" 400.000 euros...

Les spectateurs privilégient les films à gros budget...

Une trentaine de films sur les 500 à 600 projetés en France concentrent 50% des entrées. En 2012, les 10 plus gros films réalisent le tiers des entrées. "La France enregistre un niveau exceptionnel de fréquentation en salles", soulignent les rapporteurs. Mais entre 50% et 60% des films réalisent moins de 50.000 entrées. Les spectateurs vont voir de plus en plus de films à gros budget... En dix ans, le nombre de films français passant sous la barre des 50.000 tickets vendus a progressé de 57%...

La saturation du petit écran

"L'oeuvre cinématographique perd progressivement son statut de produit d'appel sur les chaînes hertziennes classiques", constate le rapport. En 1986, 43 films étaient en tête des 50 meilleures audiences; ils n'étaient plus que 7 à figurer dans les 100 premières en 2012. Cette faiblesse entraîne une baisse des recettes publicitaires. "Le maintien d'une contrainte toujours croissante imposée aux chaînes pour financer un produit qui attire de moins en moins se traduit par une concentration des investissements", poursuivent les rapporteurs. TF1, qui produisait 28 films en 2004, n'en a par exemple financé que 14 en

2012. La Cour des comptes propose de lever quelques-unes des contraintes imposées aux chaînes (pas de film le samedi soir et le mercredi...)

Les intermittents du spectacle

Le rapport relève que "ce régime contribue indirectement au soutien à la production cinématographique et audiovisuelle". Pierre Gattaz, le nouveau patron du Medef, veut rouvrir ce coûteux dossier. Les producteurs viennent déjà de signer une nouvelle convention collective qui alourdit leur facture sociale. La note pourrait augmenter encore...

Marie-Christine Tabet - Le Journal du Dimanche

dimanche 08 décembre 2013